

## TROUSSE D'OUTILS SUR LA SÉCURITÉ



Chaque jour, dans tous les milieux de travail canadiens, des personnes sont agressées physiquement, menacées, insultées verbalement ou victimes de harcèlement sexuel ou racial. Chaque année, des homicides se produisent par suite de l'aggravation de cas dans un contexte d'emploi légal.

FAITES UNE LISTE DES TÂCHES QUI POURRAIENT VOUS EXPOSER À DES RISQUES DE VIOLENCE OU DE HARCÈLEMENT AU TRAVAIL.

---

---

---

---

---

### FORMES DE HARCÈLEMENT

- Menaces, intimidation ou violence verbale
- Plaisanteries ou propos déplacés sur des sujets tels que la race, la religion, une incapacité ou l'âge
- Étalage de photos ou d'affiches sexistes, racistes ou offensantes pour d'autres raisons
- Commentaires ou gestes suggestifs à connotation sexuelle
- Contacts physiques inutiles, tels des attouchements, caresses, pincements ou coups
- Comportements d'intimidation

### FORMES DE VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL

- Comportement menaçant – menace avec le poing, destruction matérielle ou lancement d'objets.
- Menaces verbales ou écrites – toute expression de l'intention d'infliger du mal.
- Violence verbale – jurons, insultes ou langage condescendant.
- Agressions physiques – frapper, gifler, pousser, cracher ou donner des coups de pied.

### QUE FAIRE SI VOUS ÊTES VICTIME DE VIOLENCE OU DE HARCÈLEMENT?

- Estimez si vous êtes à risque.
- Informez-vous sur la politique de votre entreprise en matière de harcèlement et de violence..
- Signalez et consignez tous les incidents.
- Demandez à votre employeur l'adoption d'un plan d'urgence.
- Prévoyez un plan de secours pour fuir une situation de harcèlement ou de violence.
- Ne tombez pas dans le piège d'une communication dominée par la colère.

Prière de consulter : *Règlement sur la santé et la sécurité au travail*, articles 34 (harcèlement) et 35 (violence)